Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 DECEMBRE 2016

Etaient présents : Mme et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, DOUBLEMARD Annie, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, ROY Josette, PROISY Stéphanie, LIEVOIS Michèle, DROY Nathalie, CHOPIN Christophe.

Absents Excusés : Mr ITTELET Robert pouvoir à Mme LIEVOIS Michèle
Mr MULET Xavier pouvoir à Mr VIEVILLE Jean-Pierre
Mme DUBREUCQ Geneviève
Mr FOUCHER Loïc
Mr ANUSET Jean-Marc

Absente : Mme COULLE Katia

Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour : Délibérations à prendre :

- Elections d'un délégué titulaire et 2 délégués suppléants au Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant Amont de la Serre et du Vilpion
- Mise à disposition du syndicat scolaire de Sains-Richaumont d'un agent communal, Agent du patrimoine 2ème classe.
- Synthèse des commissions
- Infos diverses (emprunt salle culturelle, etc…)
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs :
Mr ITTELET Robert pouvoir à Mme LIEVOIS Michèle
Mr MULET Xavier pouvoir à Mr VIEVILLE Jean-Pierre

Mme Stéphanie PROISY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal présents un point à ajouter :

- Ouverture de crédits au budget primitif 2016

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.
Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil Municipal ont bien reçu le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre 2016, et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Elections d'un délégué titulaire et 2 délégués suppléants au Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant Amont de la Serre et du Vilpion

Suite à la fusion des Syndicat du Vilpion et de la serre Amont, il convient de nommer les 3 représentants de notre commune au Conseil Syndical de ce nouveau Syndicat.
1 délégué titulaire
2 délégués suppléants
Le Conseil Municipal décide de reconduire les délégués déjà nommés en 2014 au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Serre Aval et de ses Affluents.
Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme :
Délégué titulaire : Mr Jean-Pierre VIEVILLE
Délégués suppléantes : Mme DUBREUCQ Geneviève
Mme COULLE Katia

Objet : Mise à disposition du Syndicat Scolaire de Sains-Richaumont d'un agent communal, Agent du patrimoine 2ème classe.

Le Syndicat Scolaire de SAINS-RICHAUMONT par délibération en date du 17 octobre 2016, a délibéré à l'unanimité la mise à disposition de Mme Caroline MOREL , agent communal, agent du patrimoine 2ème classe, pour exercer au sein du Syndicat Scolaire des fonctions dans le domaine des ressources humaines (gestion fonctionnelle des RH : planning du personnel ; gestion des absences et remplacements ; management des équipes de travail) du 1er septembre 2016 au 31 décembre 2016, pour une durée de 100 heures de travail.
Une convention de mise à disposition sera signée.
Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Objet : ouverture de crédits au budget primitif 2016

Le Maire autorise, conformément aux textes et lois et vigueur le virement des crédits ci-après au BP 2016 :
Ligne 020 dépenses imprévues d'investissement……..-494.00€
Article 2315 prog 373 aménagement campus scolaire…… 494.00€

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord.

- **Synthèse des commissions : NEANT**

- **Infos diverses**

Le Maire revient sur la délibération prise le 9 juin 2016, concernant un prêt de 400 000.00€, afin de financer le projet « création d'une salle culturelle ». Il rappelle que le Conseil Municipal avait voté pour : un prêt de 400 000€ sur 15 ans au taux de 1.30% à débloquer dans 6 mois avec réflexion sur les besoins financiers : vote à la majorité pour 12, contre 1, abstention 0. Les membres présents avaient demandé qu'avant le terme des 6 mois, une concertation du Conseil Municipal ait lieu, afin de faire le point sur les besoins de tout ou

partie (du déblocage) des fonds de 400 000€. Le terme des 6 mois arrive à sa fin le 19 décembre 2016.

Le Maire montre l'avant-projet de l'implantation de la salle culturelle aspect intérieur et extérieur, coût 830 000€, des dossiers de demande subventions seront montés.

Besoin financier 400 000€.

Le Maire indique avoir appelé Mr SANCHEZ responsable financier du crédit agricole pour un déblocage des fonds courant le 1er semestre 2017. Celui-ci l'a informé de la baisse des taux, une proposition au taux de 1.15% a été faite. Un courrier d'abandon du prêt au taux de 1.30% sera rédigé.

Mme LIEVOIS : *« est-il nécessaire de débloquer 400 000€, le montant ne pourrait-il pas être moindre ? »*

Le Maire : *« c'est le maximum que l'on pourrait débloquer. »*

Mme LIEVOIS : *« Remettre en état la salle Bourlet ne reviendrait pas moins cher ? »*

Le Maire : *«mauvaise situation géographique, trop grande surface (200m²), un groupe de travail sera constitué et pourra prendre en compte toutes ces questions. Il faudrait définir les besoins d'une salle pour accueillir 250 personnes. »*

Mme LIEVOIS : *« des devis ont-ils étaient demandés pour réhabilitation de la salle bourlet ? »*

Le Maire *: « non, il faudrait d'abord faire visiter les locaux par le groupe de travail. L'idée serait que la salle culturelle soit proche de la maison des séniors.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre une nouvelle délibération pour un prêt d'un montant de 400 000€ au taux de 1.15% sur 15 ans, déblocage délai de 6 mois en juin 2017, 1ère annuité en 2018 soit 29 185€.

Composition du groupe de travail : Mrs LAMOUREUX V- CHOPIN C- RISBOURG J-L- Mme ROY J- + associations.

Réunion du groupe de travail prévue le Mardi 10 janvier 2017 à 18 h 00.

<u>Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage « maison des séniors »</u>

Suite à la présentation du concept « la maison des séniors », du 16 novembre 2016, par Mr MICHELOT et pour faire suite à la demande de Mr le Maire de bien vouloir nous faire parvenir le détail du coût de la prestation de 12 000.00€.
Mr MICHELOT a fait parvenir en mairie son contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage :
Coût global de la mission confiée à GAIA I2M est fixé à : 12 000€ HT
Ce coût comprend l'ensemble des dépenses réalisées par le prestataire pour mener à bien la mission confiée.
50% du montant HT (7 200€ HT) de la phase 1 à la signature du marché

50% du montant de la phase 1 au 2ème mois (date anniversaire de la signature)
100% du montant HT (2 400€ HT) de la phase 2 au 4ème mois (date anniversaire de la signature)
100% du montant HT (2 400€ HT) de la phase 3 au 6ème mois (date anniversaire de la signature).
Phase 1 : Définition du projet- organigramme fonctionnel (7 200€ HT)
Phase 2 (option) : Accompagnement de la commune lors des discussions avec les bailleurs sociaux (2400€ HT)
Phase 3 : Accompagnement de la commune dans la rédaction des éléments contractuels (2400€ HT).
La commune est intéressée par la phase 1, qui consiste à faire émerger un projet de cahier des charges qui servira de base à la consultation des bailleurs sociaux.
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le montant de la phase 1 à 5000 HT.
Cette proposition sera faite à Mr MICHELOT.
Mme LIEVOIS Michèle : *« peut-on demander à d'autres organismes ? »*
Le Maire *: « oui pourquoi pas, un concept est en construction sur Anizy -Le -Château, nous pouvons prendre des renseignements auprès du Maire. »*

Goûter de Noël du CCAS : il aura lieu le Samedi 10 décembre 2016 à 14 h 30 au Salon d'Honneur.

Noël du personnel communal : il aura lieu le vendredi 16 décembre 2016 à 18 h 30 au salon d'Honneur.

Questions diverses

Mme LIEVOIS signale une forte odeur de gaz provenant de la citerne des Mulquiniers, « *peut-on construire un mur à la place de la clôture et voir pour une isolation de la citerne* ? »
Le Maire : « *Un courrier sera fait à l'OPAL afin de signaler le problème. »*

Séance levée à 21h 06